



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PCM 94078 23 00032 M01** du *15/03/2024*.
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) SNCF VOYAGEURS-DG TRANSILIEN
 9 RUE JEAN JACQUES RAMEAU
 93210 SAINT DENIS

En vue de la réalisation : MODIFICATION DU PROJET INITIAL SUR LES COMMUNES
DE VALENTON-CHOISY LE ROI ET CRETEIL

Sur un terrain sis 14 RUE DU CHEMIN DE PARIS
Cadastré AT 56-51-49

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le *15/03/2024*.

Monsieur le Maire,



[Signature]
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PCM 94078 23 00032 M01** du *15/03/2024* a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,